

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1903

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des actions portées par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) oeuvrant pour les habitants des quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1903**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des actions portées par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) oeuvrant pour les habitants des quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, prolongé jusqu'en 2023 par le protocole d'engagement État-Métropole de Lyon, la Métropole soutient le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

Depuis 2020, la Métropole a mis en place le dispositif Métropole quartiers d'été pour la mise en œuvre d'activités diverses à destination des habitants des quartiers populaires qui n'ont pas les moyens financiers de partir en congés ou très peu de temps.

Dans ce contexte, elle soutient le SYMALIM, syndicat propriétaire du Grand Parc de Miribel Jonage qui fixe les grandes orientations et définit la stratégie de développement du site. Le SYMALIM délègue, par délégation de service public (DSP), à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL), la gestion globale du site.

II - Cohésion sociale

La Métropole soutient le SYMALIM pour les actions qu'il conduit de suivi et d'animation de partenariats et la mise en œuvre d'actions de cohésion sociale :

- faire connaître et valoriser les activités, les équipements, les événements du Grand Parc Miribel Jonage auprès des structures de quartiers du territoire de référence. Impulser des projets spécifiques en partenariat avec ces structures (participer à l'identification des besoins, à l'émergence des projets, à la mise en place d'une ingénierie adaptée),

- définir un programme d'actions avec les partenaires du contrat de ville et mettre en œuvre les actions en coordonnant les intervenants extérieurs et les services de la SPL SEGAPAL,

- participer à la définition des travaux, coordonner les intervenants et s'assurer du bon déroulement des chantiers

d'insertion,

- animer une convention de prévention/sécurité interdépartementale et participer à la définition d'un programme d'actions de prévention et de médiation auprès des usagers.

La proposition de participation de la Métropole aux actions du SYMALIM pour l'année 2023 est de 20 000 € nets de taxe, participation identique à celle de 2022.

Sur cette base, le budget prévisionnel du SYMALIM pour ces actions est de 60 975 € TTC répartis comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats matières et fournitures	2 000	État (Agence nationale de la cohésion des territoires)	20 000
déplacements et mission	500	Métropole	20 000
charges de personnel	54 475	SYMALIM	20 975
charges fixes de fonctionnement	4 000		
Total	60 975	Total	60 975

III - Métropole quartiers d'été au Grand parc de Miribel Jonage

Ce projet développe une offre de loisirs et d'animations destinée aux habitants des QPV et quartiers de veille active (QVA) de l'agglomération, du 10 juillet au 25 août 2023, dans une logique de mixité entre le public habituel de la plage du Fontanil et les habitants des QPV. Cette action s'adresse aux familles, aux adolescents et aux enfants et comprend des temps culturels, sportifs, d'éducation à l'environnement, de prévention baignade et l'extension de la surveillance de cette plage.

La plage du Fontanil (rive sud du lac des Eaux bleues) est une plage familiale, facilement accessible, dans un environnement naturel de qualité, lieu d'implantation de la base Ville Vie Vacances.

Dans le cadre de l'opération Métropole quartiers d'été, l'offre mise en place comprend :

- un accueil le "matin tout public, sans réservation" et, entre 11h00 et 13h00, un accès privilégié à la plage pour des individuels et des groupes issus des QPV-QVA, associé à un village d'animations,

- d'autre part, un accueil l'après-midi réservé pour les "accueils collectifs de mineurs de loisirs" des QPV-QVA avec une offre renforcée d'animations pour 3 types de publics (6-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans) autour de thèmes d'activité (sports nautiques, terrestres, découverte de l'environnement et cultures, prévention baignade).

L'objectif est de 1 008 personnes accueillies pour les activités encadrées et 1 500 personnes en intégrant les animations en accès libre.

Le SYMALIM délègue par DSP à la SPL SEGAPAL la mise en œuvre de cette action.

Sur cette base, la Métropole s'engage à verser une subvention de fonctionnement au SYMALIM d'un montant maximal de 48 138 € nets de taxe pour une dépense subventionnable retenue de 48 138 € TTC :

Dépenses en (en € TTC)		Recettes en (en €)	
achats	19 069	Métropole	48 138
services extérieurs - location	4 185		
services extérieurs - rémunération intermédiaire et honoraires	1 873		
frais de personnel	11 151		
charges fixes de fonctionnement	11 860		
Total	48 138	Total	48 138

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, au profil de SYMALIM, d'un montant total de 68 138 € pour l'année 2023, répartis de la façon suivante :

- 20 000 € pour la cohésion sociale,
- 48 138 € pour le dispositif Métropole quartiers d'été,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le SYMALIM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 68 138 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65, répartis de la façon suivante :

- 20 000 € sur l'opération n° 0P17O5473,
- 48 138 € sur l'opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309300-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
